

Assistantes et Assistants de Prévention

1^{ère} Formation Continue Obligatoire dans la FPT



Objectifs de la formation :

- Maintenir les compétences des assistants de prévention des collectivités territoriales et les établissements publics.
- Actualiser et compléter les connaissances nécessaires aux missions des assistants de prévention

Tous les détails au verso →



Public

Assistants de Prévention
titulaires ou contractuels
Catégorie A, B ou C



Effectifs

8 personnes maximum
par session
Individualisation possible



Prérequis

Avoir suivi la formation
préalable obligatoire
d'assistant de prévention



Durée et Horaires

2 jours (12h)
9h-12h et 13h-16h
Accessible en 30 jours



Validation

Attestation
de formation



Animateur

Expert en prévention
dans la FPT - ACFI
10 ans d'expérience



Moyens

Salle de cours
Vidéo projection
Support de formation



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique. Mises en situation, exercices sur la prévention, cartographie des acteurs, jeux pédagogiques.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements.



Tarifs et Financements : 700€ HT/jour.
Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle emploi ou utiliser votre Compte Personnel de Formation



100 % de Réussite en 2022



100 % de Satisfaction en 2022



Déroulé de la formation

Assistants et Assistants de Prévention

1^{ère} Formation Continue Obligatoire dans la FPT



Module de Formation Continue adaptable en fonction des besoins des stagiaires

- Retours d'expérience
- Rappels de notions abordées en formation préalable obligatoire d'assistant de prévention
- Décrire la mise en œuvre de la fonction d'assistant de prévention dans sa collectivité
- Maîtriser les risques professionnels et communiquer sur ces risques auprès des agents et des services
- Repérer les évolutions réglementaires et juridiques impactant la santé et la sécurité au travail dans les collectivités
- Améliorer sa capacité à analyser des situations de travail pour proposer des mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines
- Repérer les situations de travail nécessitant des formations obligatoires
- Identifier les contrôles périodiques obligatoires à réaliser pour les équipements, les locaux, les véhicules et les engins de la collectivité ou de l'établissement
- Organiser le suivi de son action
- Se positionner par rapport aux divers acteurs de la collectivité et communiquer efficacement au quotidien
- Identifier ses besoins de formation en vue de la formation continue des assistants de prévention pour les années suivantes



Règlementation :

Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants / conseillers de prévention, et des ACFI



Métiers et débouchés :

Assistant de prévention, Conseiller de prévention, Chargé de Prévention